

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**  
-----

Département  
DE L'AUDE

-----

Séance du vingt deux décembre deux mille trois

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusé : M. Didier CODORNIOU.

N°122

**OBJET : CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION  
DE FLEURY/ST PIERRE : ATTRIBUTION DU MARCHE**

Monsieur le Rapporteur expose :

Par délibération du 3 mars 2003, le Bureau Communautaire avait approuvé la poursuite de la procédure d'appel d'offres de conception réalisation lancée par la Commune de Fleury pour la construction de la station d'épuration de St Pierre.

Par courrier du 1<sup>er</sup> juillet 2003, Monsieur le Préfet a attiré notre attention sur la nécessité d'une deuxième délibération, à l'issue de l'attribution du marché afin que l'organe délibérant approuve chaque acte d'engagement tel qu'il sera signé par Monsieur le Président.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27 juin 2003 a décidé de retenir l'offre de l'entreprise DEGREMONT, économiquement la plus avantageuse pour un montant total de travaux de 6.019.774,25 € HT .

**Je vous propose :**

- d'approuver le marché avec l'entreprise DEGREMONT qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, d'un montant de 6.019.774,25 € HT

- d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre prévu à cet effet aux budgets Assainissement de la CAN,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier et en particulier le marché à intervenir avec l'entreprise DEGREMONT.

**Le Bureau adopte à l'unanimité.**

Le Président,

Michel MOYNIER.